

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 juin 2014
(convocation du 17 juin 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kevin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TOURNERIE Serge
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15
M. TRIJOULET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Mise à disposition d'agents de sécurité sur les sites de la Direction de la Collecte et du traitement des déchets de la Communauté Urbaine de Bordeaux- Appel d'offres - Autorisation

Monsieur ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Rapport de présentation :

Par le marché 130258U, notifié le 21 août 2013, la société ISOPRO SECURITE PRIVEE a été désignée par la Communauté urbaine de Bordeaux pour assurer la mise à disposition d'agents de sécurité sur les sites exploités par la Direction de la Collecte et du traitement des déchets. Une agression sur un des gardiens le 24 avril 2001 avait conduit le Comité d'Hygiène et de sécurité à demander la prise de mesures de protection pour nos agents.

Cependant, un rapport d'audit interne de la CUB sur la sécurisation des déchetteries propose d'autres pistes (vidéosurveillance, limitation du temps de gardiennage, conteneurs sécurisés, collecte quotidienne...). C'est pourquoi, une expérimentation est prévue sur la déchetterie du Taillan Médoc sur 6 mois.

Dans l'attente de ses conclusions, le marché de gardiennage arrivant à son terme le 15 septembre 2014 et afin d'assurer la continuité de cette prestation, il est proposé de renouveler ce marché sans minimum afin de pouvoir mettre fin à cette prestation à tout moment. Ce marché est prévu pour une durée d'une année ferme, reconductible une fois.

Les services communautaires ont mis au point les documents de la consultation des opérateurs économiques et ont lancé l'appel d'offres.

Cette consultation s'est faite sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 3^{ème} alinéa, 57 à 59 du code des Marchés Publics avec publicité européenne.

Cet appel d'offres ouvert a pris la forme d'un marché à bons de commande, avec fixation d'un maximum contractuel en prix, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

En application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT, les documents de la consultation sont consultables par les élus communautaires à la direction de la commande publique ;

Le marché à bons de commandes est conclu à prix unitaires révisables semestriellement.

Sur la durée du marché, les montants se répartissent ainsi :

- montant maximum des commandes : 3 000 000 € HT (1 500 000 € HT par an)

Eu égard à cette estimation, la mise en concurrence a été lancée au niveau européen.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 juin 2014, a décidé d'attribuer le marché correspondant à l'entreprise ISOPRO SECURITE PRIVEE AQUITAINE (33150 CENON) pour un montant estimé de 694 598,44 € HT (soit 837 685,67 € TTC).

Le financement s'effectuera sur les crédits prévus au budget annexe des déchets ménagers et assimilés :

- Programme = Projets transverses
Code Programme 11P005
- Opération = Fonctionnement de l'Activité Déchets Ménagers
Code Opération 11P005O006
- Chapitre 011, article 6282,

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- Ø d'autoriser M. le Président à signer le marché avec l'entreprise ISOPRO SECURITE PRIVEE AQUITAINE, pour un montant de 694 598,44 € HT (soit 837 685,67 € TTC),
- Ø d'autoriser M. le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

Vu le projet de dossier de consultation des entreprises, mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Il est nécessaire de procéder au renouvellement du marché 130258U relatif à la mise à disposition d'agents de sécurité sur les sites de la Direction de la collecte et du traitement des déchets

Que par sa décision en date du 5 juin 2014 la commission d'appel d'offres a attribué le marché portant sur la mise à disposition d'agents de sécurité sur les sites de la DCTD à l'entreprise ISOPRO SECURITE PRIVEE AQUITAINE.

Qu'il y a lieu d'autoriser M. le Président à signer le marché avec cette entreprise.

DECIDE

ARTICLE 1:

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec l'entreprise ISOPRO SECURITE PRIVEE AQUITAINE qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 694 598,44 € HT (soit 837 685,67 € TTC).

ARTICLE 2 :

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits de fonctionnement ouverts à cet effet au budget annexe déchets ménagers des exercices 2014 et suivants :

- Programme = Projets transverses 011
Code Programme 11P005
- Opération = Fonctionnement de l'Activité Déchets Ménagers 011
Code Opération 11P005O006
- Chapitre 011, article 6282, 1 500 000 au BA déchets ménagers 2014

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. DOMINIQUE ALCALA

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JUILLET 2014**

PUBLIÉ LE : 10 JUILLET 2014